



Valeo Plus - Conditions générales de vente

1. Prix

Tous les prix mentionnés sur le site Internet officiel de Valeo Plus s'entendent TVA comprise. Aucun montant additionnel autre que ceux mentionnés sur ce site Internet ne figurera sur la facture ; sauf accord préalable.

2. Adhésion aux programmes de remise en forme personnalisés

La simple communication par une personne de ses paramètres corporels personnels à Valeo Plus – par téléphone, email, fax, courrier postal ou toute autre voie de communication – fait office de contrat signé entre les deux parties et d'acceptation des présentes conditions générales de vente.

4. Droit de renonciation/rétractation

Tous les programmes Valeo Plus sont très spécifiquement personnalisés en fonction des différents objectifs et paramètres physiques de chaque adhérent. Aucun droit de renonciation/rétractation ne peut donc être appliqué, conformément aux Loi du 21 décembre 2013 – appliquée depuis le 31 mai 2014 – et Directive Européenne 2011/83/UE. Il n'est dès lors procédé à aucun remboursement.

5. Commande, traitement, suivi

Le client peut commander tous les programmes Valeo Plus par téléphone, email, fax et courrier postal. Dès réception, toute commande est traitée dans les plus brefs délais. Les programmes de remise en forme personnalisés sont envoyés aux adhérents par e-mail, sous format PDF, dès réception du paiement intégral du montant correspondant à la commande effectuée. Toutefois, dans le cas exceptionnel ou une réception à distance serait impossible, l'envoi se ferait par courrier postal. L'envoi se compose de quatre fichiers : le tableau des paramètres corporels, le programme personnalisé, le détail des aliments autorisés, les explications et exemples. L'adhésion aux programmes de remise en forme Valeo Plus comprend aussi une assistance à distance par téléphone et/ou e-mail.

6. Paiement

Tout programme Valeo Plus est payable à l'adhésion, avant son envoi. Toute prestation Valeo Plus de type coaching est payable directement après signature du contrat d'abonnement et selon les modalités de paiement définies sur celui-ci en cas de paiement fractionné. Toute consultation, au cabinet ou à domicile, s'élève à vingt cinq euros.

7. Garantie *satisfait ou remboursé*

Si au terme d'un programme de remise en forme personnalisé le client n'a obtenu aucun résultat, nous nous engageons à lui rembourser le montant intégral de son programme. Cependant, cette garantie ne sera en aucun cas appliquée à partir du moment où l'adhérent n'aura pas scrupuleusement respecté l'intégralité des instructions mentionnées dans le programme établi par Valeo Plus.

9. Réclamations, litiges, droit d'application

Toute plainte directement ou indirectement relative à nos relations contractuelles avec les clients et/ou partenaires est de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement Judiciaire du siège social de Valeo Plus. Seul les Juridictions et Tribunaux du siège social de Valeo Plus sont compétents en cas de procédure. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demandes incidentes ou de pluralité de défenseurs ; et nonobstant toute clause contraire figurant sur les conditions de l'acheteur. Le seul Droit belge est applicable.

10. Force majeure

Par force majeure on entend tout manquement dont Valeo Plus ne peut être tenu pour responsable car ne pouvant lui être imputé et ne relevant pas de sa responsabilité ; ni en vertu de la loi, d'une action en justice ou d'opinions communément admises. En cas de force majeure, Valeo Plus est habilitée à suspendre toute commande passée de même qu'à annuler toute transaction sans intervention judiciaire, en informant l'acheteur par écrit, sans pour autant être redevable du moindre dédommagement sauf si, en vertu de critères généralement admis, cela devait être considéré comme étant irrationnel ou inéquitable au vu des circonstances invoquées.

11. Clause de protection de la vie privée

Les données personnelles obtenues lors des commandes seront utilisées pour le traitement de la commande et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

12. Exclusivité, copyright

Il ne peut aucunement être fait copie, même partielle, des programmes Valeo Plus. Ils ne peuvent pas non plus être prêtés/distribués à des tiers ou revendus. En outre, leur diffusion, même partielle, de manière privée ou publique via quelque support que ce soit, est formellement interdite. En cas de non-respect de cet article, de lourds dédommagements financiers avec un minimum de deux mille cinq cents euros seront dus et des poursuites judiciaires seront engagées auprès des tribunaux compétents.